

Christophe Arend, président du groupe d'amitié France-Allemagne député LRM de la 6^{ème} circonscription de la Moselle

« *Les coopérations bilatérales et transfrontalières se synchronisent* »

Date : 15 mars 2019

Initiateur de l'Assemblée nationale franco-allemande ratifiée le 11 mars 2019 par l'Assemblée nationale et président du groupe d'amitié France-Allemagne, Christophe Arend, député LRM de la 6^{ème} circonscription de la Moselle, s'est impliqué durant plus d'un an dans les travaux préparatoires du traité d'Aix-la-Chapelle. Dans le prolongement du Traité de l'Elysée, ce traité ouvre de nouveaux espaces de coopération dont la culture n'est pas absente.

Le traité d'Aix-la-Chapelle traite principalement de des coopérations franco-allemandes en matière de sécurité et de défense, d'enseignement et de recherche, d'économie et de développement durable. Quelle place la culture y occupe-t-elle ?



Dans ce traité, les deux Etats reconnaissent le rôle décisif que jouent la culture et les médias dans le renforcement de l'amitié franco-allemande. Ils s'engagent pour la création d'un espace culturel et médiatique commun et annoncent la création de quatre instituts culturels franco-allemands intégrés (1) et le regroupement de cinq instituts français et allemands (2). Le traité institue un Fonds citoyen commun qui soutiendra entre autres les jumelages, traditionnellement riches en initiatives culturelles. Remis au goût du jour, ces jumelages parfois très anciens peuvent relancer une dynamique et rapprocher les peuples. D'autres dispositions prévoient de faire progresser la mobilité, les programmes d'échanges et le développement de l'apprentissage mutuel de la langue de l'autre, ce qui me semble essentiel. On n'entre dans la culture de l'autre que lorsque l'on parle sa langue.

Pourquoi les coopérations, qui ont tant patiné au cours des dernières décennies, parviendraient-elles aujourd'hui à concrétiser des projets ?

Il existe aujourd'hui une volonté de coopérer tant entre Paris et Berlin que sur le plan local. Les coopérations bilatérales et transfrontalières se synchronisent. C'est pourquoi le traité d'Aix-la-Chapelle se veut le plus ouvert possible. Il s'agit d'une boîte à outils assortie d'une première liste de 15 projets concrets, couvrant un large panel de sujets et susceptible de s'étendre encore.

Quelles avancées espérez-vous sur le plan médiatique ?

En France, la coopération la plus visible se résume à Arte. La plateforme numérique **franco-allemande** prévue dans le traité élargira cette coopération. Elle diffusera du contenu européen et permettra de rapprocher les services publics d'audiovisuels et radiophoniques des deux pays.

Quelle incidence le traité d'Aix-la-Chapelle peut-il présenter dans l'espace franco-allemand transfrontalier ?

Les dispositions en matière de simplification de la vie quotidienne, de renforcement du bilinguisme ou d'élargissement des compétences des collectivités auront une incidence favorable sur ce qui fonctionne déjà. Cela permettra de conforter et de transposer les initiatives les plus réussies, comme Perspectives et Loostik. Le traité peut aussi permettre de réaffirmer notre spécificité linguistique. Les langues régionales font partie de notre identité.

Lorsque je parle en francique avec des élus de Sarre ou de Mayence, nous savons l'un et l'autre que nous nous comprenons vraiment.

Voyez-vous un site ou une initiative qui puisse devenir un élément culturel phare de la Grande Région ?

Les travaux réalisés en 2018 dans le cadre de l'année européenne du Patrimoine a mis en évidence la richesse du patrimoine militaire et des nécropoles. Le cimetière de Sarrebruck est l'un des plus grands d'Allemagne. Il abrite entre autres les tombes des militaires d'occupation durant les deux Guerres mondiales. Si l'Europe décidait d'instaurer une journée d'hommage aux victimes des guerres comme le font les Américains avec le Mémorial Day, le cimetière de Sarrebruck se prêterait parfaitement à cette commémoration.

Propos recueillis par Pascale Braun

(1) Rio, Palerme, Erbil, Bichkek

(2) Cordoba, Atlanta, Glasgow, Minsk, Ramallah.